

## Première approche du mariage traditionnel

Le Mariage, étant déjà en lui même une notion assez complexe, le mariage chez les Beti, vous en doutez l'est encore plus. En effet, le terme Beti ne désignant pas à proprement parler une ethnie, mais plutôt un ensemble ethnique, le mariage varie donc d'une ethnie à l'autre, d'une région à l'autre, avec ses différentes appellations, ceci tout en gardant une base commune. Ainsi, on trouve par exemple des différences entre le terme **dot** qui chez les fang se dit **nsua**, et chez les ewondo, **mevèk**. Néanmoins nous essayerons ici de dresser un bref aperçu du mariage Beti traditionnel.

Le mariage est l'alliance de deux personnes, généralement un homme (le mari ou époux) et une femme (la femme ou épouse), dans le but de former une famille ou de lier des familles existantes. Le mariage Beti à proprement parler n'existe plus de nos jours, en effet, il a été abandonné au profit du mariage à l'européenne. Mais il en reste tout de même des traces, du moins chez ceux qui pratiquent le mariage coutumier. En pays Beti, le mariage dit **mfan alug**, vise d'abord la production d'enfants. En effet chez le peuple Beti, comme un peu partout en Afrique Noire, la notion de famille occupe une place prépondérante. Mourir sans descendance est un malheur. Ainsi une femme n'est vraiment une femme et un homme vraiment un homme qu'après avoir engendré. Pour qu'un mariage ait lieu, il faut donc que les garçons affirment leur puissance viriles et que les filles soient fécondes. Jadis, une femme réservait ses premières expériences amoureuses à son mari. La jeune fille était dépendante des hommes de la famille, un proverbe populaire dit d'ailleurs :

« **Oyégan ndom ngon, o yégan ésia ngon, owoé alug** »

*« Si tu ne connais ni le frère, ni le père de la fille, tu tues le mariage. »*

La fille a toujours le droit de venir se réfugier chez son père et les siens peuvent toujours intervenir pour la protéger. Grâce à cette dépendance, l'accord des pères ou frères de la fille suffisait à valider le mariage, sans le consentement de la jeune fille. Un père pouvait ainsi donner sa fille à un danseur, à un chasseur (**nsome**), à un garçon aux bonnes manières (**afan**), ou bien taquin avec une pointe d'insolence (**elan**) qu'il avait envie d'avoir pour gendre, parce que le garçon lui apportait de la gaieté ou du gibier, lui rendrait service avec générosité ou le défendrait avec courage...

Mais le mariage pouvait également être l'occasion de conclure une alliance avec un chef riche, c'était une assurance de biens et de protection en cas de palabre. C'était alors qu'avait lieu la pratique qu'on appelait **eván ngon** : elle consistait à retenir par avance une fille à naître qu'on jugeait par rapport à la beauté de la future mère par exemple. Lorsque la femme était enceinte et mettait au monde une petite fille, on prévenait le prétendant qui arrivait avec des présents (marmites d'huiles de palmes, perles...). Si l'enfant était un garçon, on n'attendait la prochaine grossesse, et si celle-ci n'aboutissait pas, les présents étaient remboursés.

## LA DEMANDE EN MARIAGE ET LE FONDEMENT DU MARIAGE

**Nsili alúg**, la « demande en mariage », est faite chez les parents de la fille par une délégation comprenant le garçon, un personnage important de son clan, les intermédiaires et quelques accompagnateurs hommes et femmes. En général, la délégation s'exprime de manière très polie et respectueuse contrairement à la famille de la fille qui a souvent tendance à adopter une attitude hautaine, voire dédaigneuse dont elle ne se départira plus : le père et la mère restent autant que possible silencieux, les frères eux, reprochent aux survenant d'« arracher » (**fadi**) les filles ; souvent un ou une coépouse tente pourtant de détendre l'atmosphère en plaisantant, ou en vantant les vertus de la fille.

Le lendemain de son arrivée, la délégation présente sa demande en offrant **l'ebán alúg**, c'est-à-dire le « fondement du mariage ». Autrefois il consistait en une marmite d'huile de palme et quelques cadeaux autour. Lorsqu'on appelle la jeune fille, si elle ramasse les objets et les donne aux siens, c'est qu'elle est d'accord. Les hommes de sa famille se retirent alors pour discuter entre eux le montant de la dot et en faire connaître les exigences à leurs hôtes.

Si une jeune fille était sous la dépendance des hommes de sa famille, une fille considérée comme adulte ne peut être mariée sans son propre consentement. Cependant, une fille bien élevée dans la tradition, ayant « peur de son père », ne peut non plus oser refuser l'alliance que lui proposent les siens.

## LA DOT ET SON VERSEMENT

La dot, dite **mevèg** (prononcé *mevèk*) **nsua**, **nsuba**, constituait une compensation matrimonial, elle caractérisait tout vrai mariage. Pas de dot, pas de mariage ! Comme le dit si bien le proverbe fang :

**“Sa nsuba, ve alu'e se kik”**

Le plus important des « pères » de la fille s'adresse au chef de la délégation par le nom de son clan et lui notifie ce que réclament les siens : par exemple deux chèvres pour les belles-mères, trois pour les beaux-pères, une **ekukuna**, chèvre particulièrement féconde, pour la propre mère de la fille. Enfin, autrefois, on réclamait un certain nombre de **bikié**. Les **bikié**, du singulier **ékié**, étaient des petites tiges de fer brut aplaties aux deux bouts, d'un centimètre de large et d'environ douze centimètres de long. Elles étaient ficelées par groupe de 100 **bikié**. Elles consistaient en quelque sorte, une monnaie, mais n'étaient destinées qu'à certains services, tels les services médicaux, religieux ou divinatoires, d'où leur nom de **minsoe mi ngam**.

L'ensemble des biens, animaux et inanimés qui constituent les **mevèg**, ne constitue pas un **nkus**, achat, mais une « estimation » de la fille et de ses virtualités, en même temps qu'une compensation pour sa perte. En effet, le verbe « **vèg** » signifie *penser, estimer, mesurer*. La famille qui se jauge en même temps qu'elle jauge la fille qu'elle donne, ne peut que donc que fixer un montant extrêmement élevé, très souvent élevé à 10 000 **bikié**, dits **akúda**, « le

nombre fou », de akud, la folie. Les **bikié** représentaient « *la poutre maîtresse du mariage* » (**mbon alúg**).

En général les cadeaux se répétaient, car ils n'arrivèrent jamais déridier le visage renfrogné des beaux-parents, toujours fâchés de pas être assez estimés. Le proverbe suivant le confirme :

*« Le panier de la belle-mère n'est jamais rempli »*

D'autre part, autrefois lorsque la famille du gendre était riche, celle-ci donnait pour être substitué à la fille un « esclave », **olo** ou une servante, **etúga**. Cette personne était chargée de remplacer la jeune fille auprès de sa mère pour le travail. Dans tous les cas, elle devait offrir à la belle-mère, une chèvre féconde **ekukuna**, « petite compensation pour une perte humaine », qui ne sera pas consommée comme les autres que donnera le gendre. Une fois tout réuni, c'est la cérémonie de remise.

L'ensemble des **mevèg** va être immédiatement réparti sous la présidence et l'autorité du **ndzó**, l'« orateur » du clan de la fille. S'ensuit alors après la répartition un repas, également important pour manifester l'accord du groupe à propos de ce mariage.

« Ce qui fonde le mariage, c'est d'abord le ventre : le beau-fils doit nourrir sa belle-famille, c'est ainsi qu'il montrera son amour pour sa femme. »

Ainsi, les bêtes sont égorgées au milieu de la cour du village sur des feuilles de bananier qui resteront à pourrir sur place en mémoire de l'évènement : Les boyaux et les têtes sont destinés au père et à la mère de la fille. Tout le reste est réparti entre les pères et mères classificatoires de la fille, ainsi que les frères. Les sœurs elles, sont considérées comme de passage dans leur clan, elles n'ont donc droit à rien. Tout les gens du pays doivent « manger par leur fille » :

**« nnam wadian ai ngon dzie »**

Autrefois, on consommait un repas offert par le gendre à ses beaux-parents. Ce repas permettait marquer non seulement la cohésion du clan, mais également l'alliance avec l'autre clan. Il était généralement constitué l'**élad ekon**, banane plantains dont les fruits sont soudés entre eux, et de la sauce **zud kos**, dans laquelle était préparé le poulet. Cette sauce était à base de pistache (ngon) et d'huile de palme raffiné, **mbon mewul** qui lui donnait une couleur très rouge, signe de vie et de fête chez les Beti.

La dot permet de déterminer les relations entre un homme et sa femme. Si le mari a versé beaucoup pour sa femme, il pourra lui dire :

« J'ai beaucoup souffert pour toi, donc laisse-moi tranquille maintenant : ici c'est moi qui commande. »

De nos jours, le versement des **mevég**, du moins pour ceux qui respectent encore les

coutumes, est très échelonné. Lorsqu'un homme a promis et a commencé le versement, les futurs enfants lui sont légitimés comme ceux du mari. Cependant pour que celui-ci emmène la femme dans son nouveau foyer, il passe par l'**édzaé** ou l'**ekode ngon**. Durant celle-ci, ont lieu de nombreuses discussions qui s'étendent sur une longue durée lorsque l'essentiel de la dot eut été remis. Ces discussions se soldent par l'**ekab ngon**, présidé par le **ndzó**, l'orateur officiel du clan. Celle-ci accepte ainsi officiellement de remettre la fille à l'un des intermédiaires, et avec ses autres pères, confère à la fille l'éva metié, la bénédiction avec les souhaits de bonheur et de fécondité que reprendront ensuite les « mères ».

#### Extrait de l'œuvre de Laburthe-Tolra sur le mariage autrefois:

*« Touts défilent en mâchant des noix de cola, du poivre de Guinée (ndon) ou du mais sec ; tour à tour, ils embrassent la fille, puis lui souffle sur le visage, les oreilles et la nuque leur salive mélangée des morceaux mâchés qui signifient la force et la résistance aux sorciers (cola et poivre) ou la fécondité (mais), en formulant des vœux comme « la chance, à moi ! la malchance, au loin ! » Ou bien « que le mal s'écoule, que le bien remonte ! ». Puis le ndzó fait quelques incisions sur le ventre et le bas du dos de la fille, lui passe en bandoulière un cœur de bananier qui représente les bébés qu'elle portera plus tard, et l'on sacrifie une grosse chèvre ; le ndzó plonge les mains dans son sang et en oint les seins de la fille, les endroit où il a fait les incisions et le derrière des genoux en lui disant « Va chez un tel, tu enfanteras 9 garçons (ou encore : 5 garçons et 5 filles »), communiquant ainsi à la fille la fécondité de la chèvre. L'assistance approuve. Le ndzó lance ensuite la tête de la chèvre à la fille, qui l'attrape. Puis il remet un rameau de mián (plante anti-sorciers) qu'elle lui arrache des mains. Enfin, il donne le bras de la fille à son mari, qui lui arrache et s'enfuit avec elle en courant sans se retourner jusqu'à la traversée du prochain cours d'eau. »*

La tête chez un animal représente l'essentiel. Chez les Beti, la tête dans le partage de l'héritage, symbolise la possibilité de fonder une nouvelle lignée indépendante. Dans la société patrilinéaire Beti, le **mvóg** porte le nom de la mère. La fille qui quitte son village l'appellera désormais **dzan**, littéralement traduit par « être perdu ».

#### **L'ACCOMPAGNEMENT DE LA JEUNE FILLE DANS SON NOUVEAU FOYER**

Les nouveaux époux sont poursuivis par un cortège qui va les accompagne dans le nouveau village de la jeune femme. Cet accompagnement que l'on appelle **eleda ngon** se passera du père qui est très émue. La délégation de la belle-famille emporte également avec elle de quoi faciliter l'installation de la fille : animaux, outils pour les travaux aux champs, semences etc....

Le gendre qui est vite rattrapé par le cortège va se voir, avant qu'il n'arrive chez lui, demander de nombreux cadeaux, sous toutes sortes de prétextes. À part ce dernier, tout le monde s'amuse de ces péripéties qui reprennent souvent des situations quotidiennes. Arrivé au village du garçon, le cortège devient l'**eso mbom**, l'« arrivée de la bru ». Le couple qui avançant en dansant est accueilli par des **oyenga** (cris de joie), des embrassades et des danses. La fête dure alors toute la nuit, avec parfois des coups de fusils et des chants érotiques (l'origine du **bikutsi** actuelle ?), le **ko son**, « cris de provocation ». La belle-famille est soigneusement installée à part et restera également à part aussi bien pour dormir et

manger que pour danser. Les échanges de mots comme de contacts entre les deux lignages seront réduits au strict minimum. La belle-famille repartira ensuite chargée de cadeaux, deux nuits plus tard, après avoir donné d'ultimes conseils à la jeune mariée.

### UNE NOUVELLE VIE POUR LA MARIÉE

Lorsque la jeune mariée arrivait dans un foyer polygamique, elle avait droit à cinq nuits consécutives avec son mari, au lieu des deux nuits. Ensuite, s'en suivait une période durant laquelle cette dernière se reposait et se pavanait dans le village. Elle se faisait construire une **ndá**, case de femme et déboisé son champ. Son adoption par la famille dépendait de sa productivité en tant cultivatrice et reproductrice, après deux ou trois récoltes sur **binda** (nouveaux champs) et un enfantement.

En cas de divorce, le remboursement de la dot était exigé, car la dot était considérée comme patrimoine de la famille de l'époux. De même, tous les biens du mariage étaient considérés comme appartenant à la famille du mari. Les enfants nés de l'union appartenait également au clan de ce dernier.

a